

# Lettre d'information des élu·es de la liste « Oxygène » au Conseil Municipal de Linas Décembre 2019

En 2014, la liste « Oxygène » a réuni plus de 20% des voix et obtenu 3 sièges au Conseil municipal, en application des règles qui régissent ce scrutin.

Depuis le début de ce mandat, nous nous sommes attachées à vous informer, d'abord dans vos boîtes à lettres puis via notre site internet [www.oxygene-linas.fr](http://www.oxygene-linas.fr). Vous pouvez y trouver **nOS résumés de 42 séances du conseil municipal, avec des compléments d'information, des analyses du budget communal,...**

On trouve aussi sur notre site des informations sur l'actualité linoise qu'on ne trouve pas ailleurs, les documents budgétaires de la commune depuis 2014, et les textes des jugements délivrés par la Justice dans les différentes affaires judiciaires qui impliquent le maire actuel de Linas.

Élections municipales de **mars 2014 à Linas**  
**Taux d'abstention : 41.2%**

Liste	Pourcentage des suffrages exprimés	Nombre de sièges au conseil municipal	Tête de liste
Linass nous rassemble	50,67 %	22	F. Pelletant
Linass avant tout	28,45%	4	C. Lardière
Oxygène	20,87 %	3	M. Cuniot-Ponsard

Mireille Cuniot-Ponsard,  
Claudine Suffisseau,  
Francine Koelsch

## **De notre expérience d'élus nous tirons deux enseignements :**

**Le premier : le droit à l'information et à la parole des élus minoritaires constitue un garde-fou indispensable.** Un exemple: chaque année nous demandons à consulter à la Trésorerie de Montlhéry le détail des dépenses de la mairie de Linas et leurs justificatifs. Cela nous a amenées à demander des explications en Conseil Municipal, et à signaler certains faits à la Justice.

**Le second : il faut absolument changer les pratiques imposées depuis 25 ans à la tête de la municipalité de Linas et ressusciter la notion d'intérêt général.** Durant notre mandat, nous avons découvert les unes après les autres ces pratiques que nous dénonçons. Nous en avons toujours vérifié rigoureusement la réalité avant d'en informer les Linois. **Quelques exemples sont donnés au verso de cette lettre.**

**Nous proposerons donc une liste  
aux prochaines municipales.**

**Son nom :**

**« Oxygène 2020 »**

Nous sommes, de longue date,  
profondément écologistes et humanistes.  
Nous voulons une politique locale responsable,  
qui contribue à protéger les ressources de notre planète  
et le vivant en général, une politique locale solidaire  
et totalement au service de la population.

## Quelques exemples de ce que nous ne voulons plus.

- En 2007 F. Pelletant dépose **une demande de permis de construire pour une extension de son habitation personnelle**. L'Architecte des Bâtiments de France juge l'extension incohérente, et émet un **avis défavorable**. **C'est la commune de Linas qui va contester cet avis défavorable**, contre le Préfet de Région puis contre le Ministre de la Culture. Après **7 années de procédure aux frais de la commune**, le Conseil d'État confirme l'avis défavorable (février 2014), accompagné de cette remarque cinglante : « *la commune n'avait pas intérêt à agir dans cette affaire* ». **Depuis 20 ans la commune n'a défendu qu'une seule demande de permis de construire devant les tribunaux : celle du particulier F. Pelletant** (Source : le dossier de demande de permis de F. Pelletant consultable au Service Urbanisme).

- Le premier appel d'offres pour la construction de la médiathèque a attiré 32 candidats. La municipalité a décidé de n'en auditionner qu'un seul, lequel n'aurait même pas dû être admis à concourir selon le Code des Marchés Publics. Un architecte évincé a porté plainte. **F. Pelletant a été reconnu coupable du délit de favoritisme et condamné**. (Cour d'Appel le 27/09/2006, Cour de Cassation le 17/10/2007)

- A partir de 2012 et pendant 3 ans, des véhicules municipaux ont livré des stères de bois issus des bois de la commune à l'adresse du bar dont F. Pelletant était propriétaire à Villejuif. Ni bon de commande, ni bon de livraison. **Le maire de Linas a été condamné par la Justice en première instance (mars 2016) et en appel (février 2018) pour prise illégale d'intérêt au préjudice de la commune.**

Par ailleurs, il a également été condamné par les mêmes juges pour **escroquerie, abus de confiance au préjudice de l'État et de la Région, et travail dissimulé**. Il a déposé un pourvoi en cassation dont le résultat est toujours attendu (Cf. notre article « *les motifs de la condamnation de F. Pelletant* » et le texte des jugements sur [www.oxygene-linas.fr](http://www.oxygene-linas.fr)).

- **Le maire de Linas était candidat aux élections départementales en 2015**. Début 2015 la municipalité décide d'attribuer un marché public de distribution dans les boîtes aux lettres. **Une association créée un mois plus tôt par un proche de F. Pelletant est choisie**. Cette association facture, **sans joindre aucun justificatif, et seulement une semaine après avoir signé le marché**, la distribution de **48 brochures (!)**, chacune en 4200 exemplaires (**montant : 10050 €**). Deux autres factures suivront, strictement identiques, avant l'été. En 2016, F. Pelletant n'était candidat à aucune élection. **Les frais de distribution sont 3 fois plus faibles en 2016 qu'en 2015**. La découverte de ces factures nous a amenées à signaler les faits à la Justice, l'enquête de la Police Judiciaire a duré 3 ans, et cette dernière a transmis récemment son rapport au Procureur d'Évry. À suivre.

- Lors de la séance du conseil du **11 juin 2019, François Pelletant a réussi à faire prendre en charge par la commune de Linas le paiement de contraventions qui lui incombent personnellement** (vote à bulletins secrets : 13 pour, 12 contre et 2 blancs). Cf. notre résumé de la séance du 11 juin 2019 sur [www.oxygene-linas.fr](http://www.oxygene-linas.fr).

## Qui est la tête de liste ?

Mireille Cuniot-Ponsard



J'habite Linas depuis 35 ans.

J'ai été présidente d'une association linoise de défense de l'environnement (« *Bien Vivre à Linas* » - BVL) qui a lutté dans les années 1990 contre la main mise d'un promoteur immobilier sur tout le centre-ville. L'association a gagné et le parc du centre ville a été classé, ce qui le protège depuis des appétits immobiliers.

En 2014 nous avons proposé la liste « Oxygène » aux Linois, une liste indépendante et sans lien avec un parti politique. J'en étais la tête de liste.

Je n'ai jamais été adhérente d'un parti politique.

En 2015 *Europe Écologie Les Verts (EELV)* m'a proposé d'être leur candidate « d'ouverture » aux élections départementales. J'ai accepté. Le binôme Cuniot-Ponsard/Varenne a réuni 27.2% des voix sur le canton de Longjumeau, a été sélectionné pour le second tour contre le binôme Gelot-Rateau/Pons, et n'a pas été élu (37.1% des voix). François Pelletant était également candidat, le binôme Pelletant/Tran a été éliminé au 1<sup>er</sup> tour (10.5% des voix).

Sur le plan professionnel, je suis physicienne, chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.) depuis l'âge de 31 ans. Retraitée depuis maintenant 3 ans. J'ai 66 ans.

J'ai été membre du comité national du CNRS : ce comité est chargé d'expertiser l'activité scientifique des laboratoires et des chercheurs.

Pendant quelques années j'ai également enseigné à l'Université d'Évry et été membre d'une de ses commissions de spécialistes.

Mère de deux enfants, j'ai été déléguée de parents d'élèves pendant toute leur scolarité.